

Journées de l'**aFTE** 2019

19 et 20
novembre
2019
Palais Brongniart



DOSSIER DE PARTENARIAT

Ils nous ont fait confiance, rejoignez-les en 2019...

360T, 3V FINANCE, ACA, AMBRIVA / YSEULIS, AMUNDI, AVIVA INVESTORS, AZZANA SAS, BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT, BARCLAYS, BLACKROCK, BLOOMBERG, BNP PARIBAS, BRED, C2FO, CAISSE D'ÉPARGNE IDF, CASHFORCE, CEDRUS PARTNERS, CITI, CITIZEN CAN, COMMERZBANK, CORPORATE LINX, CPI SOFTWARE, CPR ASSET MANAGEMENT, CREDIT AGRICOLE CIB, CACEIS INVESTOR SERVICES, CREDIT MUTUEL CIC, DATALOG FINANCE, DEUTSCHE BANK, DIAPASON (MCC), E-FINANCES, ESTER FINANCE, EULER HERMES, EXALOG, FIMAT, FINANCE ACTIVE, FINASTRA, FINELIA, FITCH RATINGS, HSBC, IBANFIRST, IFC, ING BANK FRANCE, JP MORGAN, KYRIBA, LA BANQUE POSTALE, LEMON WAY, LLOYDS BANK / BANK OF SCOTLAND, MOODY'S, MUFG, NATIXIS, NEOFI, PANDAT, PLANET PAYMENT, PREF-X, S&P GLOBAL, SAGE, SANTANDER, SERRALA, SIS, SLIMPAY, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, SPENDESK, SUPERCLUSTR, SWIFT, SWISSLIFE, SYRTALS, TAIGA, THOMSON REUTERS, TIPCO, TRADE-UNION, TREASURYXPRESS, TRUSTPAIR, UNICREDIT, WESTERN UNION BUSINESS SOLUTIONS, ZENITH CAPITAL / FIN AVENUE...

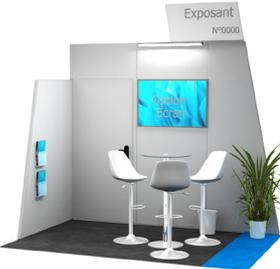
EXPOSITION

2 journées d'exposition

Des espaces conçus pour accueillir au mieux vos clients et prospects

» STANDS "CLÉS EN MAINS"

6 m²



Zone 1 : 11 300 € HT
Zone 2 : 10 200 € HT

9 m²



Zone 1 : 16 700 € HT
Zone 2 : 15 000 € HT

12 m²



Zone 1 : 20 900 € HT

LES PRIX COMPRENNENT LA FOURNITURE ET LE MONTAGE D'UN STAND SUIVANT LE DESCRIPTIF CI-DESSOUS :

- l'usage du stand pendant la durée de l'exposition et les périodes de montage et démontage ;
- l'assistance pendant les périodes de montage et démontage des stands et pendant la durée de l'exposition ;
- les déjeuners, pauses et cocktail des 19 et 20 novembre 2019 ;
- le gardiennage des zones publiques de l'exposition à l'exclusion des surfaces des stands qui restent sous la responsabilité des exposants ;
- les badges exposants/congressistes permettant d'accéder aux salles de conférences* :
Stands de 6 m² : 5 badges partenaires nominatifs 2 jours ou 10 badges partenaires nominatifs 1 jour**
Stands de 9 m² : 7 badges partenaires nominatifs 2 jours ou 14 badges partenaires nominatifs 1 jour **
Stands de 12 m² : 9 badges partenaires nominatifs 2 jours ou 18 badges partenaires nominatifs 1 jour **
- la présence du logo de votre société sur le site de l'AfTE et tous les messages de communication dédiés à l'événement ;
- la liste des participants ayant donné leur accord.



* Les sessions ateliers organisées les après-midis sont accessibles en priorité aux congressistes.

** Possibilité de commander 4 badges supplémentaires nominatifs par stand à 600 € HT l'unité pour 2 jours ou 8 badges supplémentaires nominatifs par stand à 300 € HT l'unité pour 1 jour, puis au-delà, le tarif congressiste sera appliqué.

LE STAND

- moquette aiguilletée
- cloisons en bois gainées
- 1 enseigne PVC
- 1 boîtier électrique de 2 kW
- 1 triplète par stand
- 1 barre de LED de 100 watts
- 1 réserve avec porte-manteaux et étagère

MOBILIER ET DÉCORATION FLORALE

1 ensemble composé de

- une table haute et de 3 tabourets (6m²)
- une console haute et 3 chaises hautes (9m²)
- une console haute, 4 chaises hautes, une table et 3 chaises (12 m²)
- 1 porte-documents plexi (1 par tranche de 3m²)
- une machine à café expresso avec 400 doses
- des bouteilles d'eau
- une plante verte
- une corbeille à papier

» STANDS NUS (2 SURFACES POSSIBLES : 9 M² ET 12 M²)

NOUS VOUS PROPOSONS LA POSSIBILITÉ DE LOUER UN ESPACE-STAND NU À ÉQUIPER ENTIÈREMENT PAR VOTRE SOCIÉTÉ*.

9 m²

Zone 1 : 16 400 € HT
Zone 2 : 14 900 € HT

12 m²

Zone 1 : 19 900 € HT
Zone 2 : 18 000 € HT



* Sous réserve de l'acceptation du projet de stand. Le plan et le visuel de votre stand devront être envoyés et soumis à Amaury CHOUZENOUX amaury.chouzenoux@gl-events.com au plus tard le 9 septembre 2019. Les contraintes techniques liées à l'exposition vous seront transmises dans le guide de l'exposant que vous recevrez en juillet 2019.

» STANDS « CONTACT DESK » FINTECH

OFFRE RÉSERVÉE AUX FINTECHS QUI PROPOSENT DES SERVICES FINANCIERS AUX ENTREPRISES SOUS CONDITION D'ACCEPTATION DE VOTRE DOSSIER AUPRÈS DE L'AFTE

Vous souhaitez exposer votre start-up (fintech) lors des Journées de l'AFTE en 2019 ?

Package incluant 1 banque d'accueil et 2 chaises hautes, une enseigne, un tirage PVC 800 x 1200 mm, la présence du logo de votre société sur le site de l'AFTE et tous les messages de communication dédiés à l'événement, 1 corbeille à papier, 1 meuble de rangement bas, 2 badges partenaires nominatifs 2 jours ou 4 badges partenaires nominatifs 1 jour*.

3 m²



2 jours : 4 000 € HT



* Possibilité de commander 4 badges supplémentaires nominatifs par stand à 600 € HT l'unité pour 2 jours ou 8 badges supplémentaires nominatifs par stand à 300 € HT l'unité pour 1 jour, puis au-delà, le tarif congressiste sera appliqué.

PLAN D'EXPOSITION

Plan d'aménagement prévisionnel des stands



STANDS

6 m²

- 5 à 12
- 22, 23, 25, 26, 28, 29
- 31 à 34
- 37, 42, 44
- 46 à 48
- 54 à 57
- 62 à 64

9 m²

- 13 à 21
- 24, 27, 30, 35, 36
- 38 à 41
- 49 à 52
- 58 à 61
- 65 à 68

12 m²

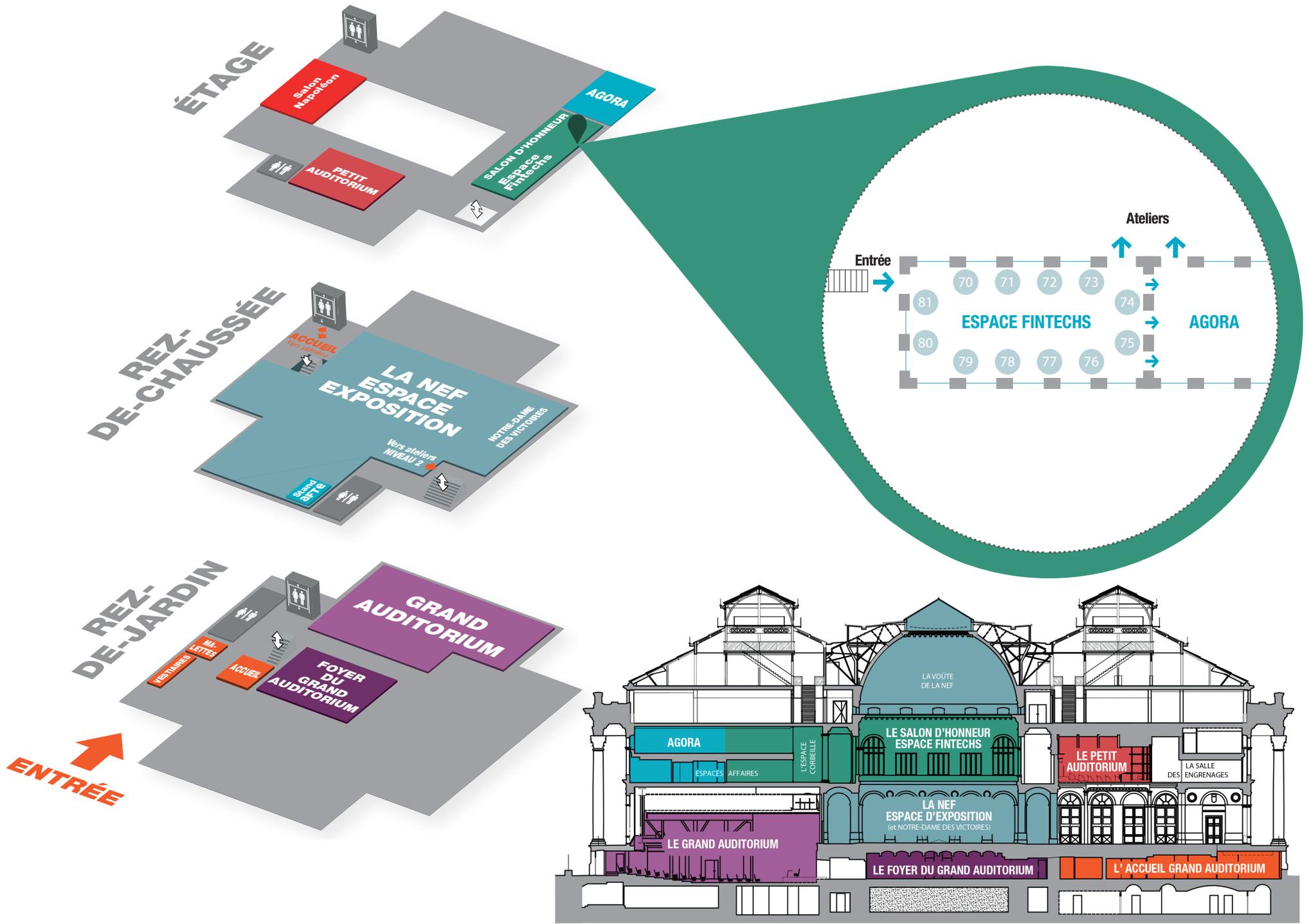
- 1 à 4
- 53
- 45

LÉGENDE

 Carré Partenaire Privilage

 Zone 1

 Zone 2



LES OFFRES DE PARTENARIAT

» PARTENARIATS EXCLUSIFS



SACS REMIS AUX PARTICIPANTS _____ **5 000 € HT**

Impression de votre logo (marquage 1 couleur) à côté du logo de l'AFTE sur les sacs distribués aux participants.



BLOC-NOTES _____ **2 700 € HT**

Impression de votre logo (marquage 1 couleur) à côté du logo de l'AFTE sur le bloc-notes distribué aux participants.



STYLOS _____ **2 700 € HT**

Impression de votre logo (marquage 1 couleur) à côté du logo de l'AFTE sur le stylo distribué aux participants.



BLOC-NOTES ET STYLOS ASSORTIS _____ **4 500 € HT**

Profitez d'une offre exclusive et avantageuse et imprimez votre logo (marquage 1 couleur) à côté du logo de l'AFTE sur l'ensemble bloc-notes/stylo distribué aux participants.



TOURS DE COU _____ **5 000 € HT**

Impression de votre logo (marquage 1 couleur) à côté du logo de l'AFTE sur les tours de cou des participants.



SIGNALÉTIQUE AU SOL _____ **5 000 € HT**

Impression de votre logo sur des flèches au sol, de l'entrée du congrès jusqu'à votre stand.
• Base 20 flèches avec votre logo (surface maximale 1m² ; création de fichier, fabrication, pose et dépose incluses)



AGORA _____ **7 500 € HT**

Personnalisez l'espace Agora à vos couleurs. Une occasion unique de prendre la parole sur cet espace qui accueillera de nombreuses interventions.



COCKTAIL DE LA SOIRÉE DU 19 NOVEMBRE _____ **7 500 € HT**

Devenez le sponsor exclusif de la soirée du 19 novembre. Votre logo présent à côté de la mention « cocktail » dans le programme officiel (tirage à 5 000 exemplaires) et sur l'ensemble des supports imprimés et web liés à l'évènement, chevalets et serviettes posés sur les buffets, possibilité de remettre des goodies à chaque participant, fournis par vos soins.

» PUBLICITÉS



INSERTION D'UNE PLAQUETTE PUBLICITAIRE DE VOTRE SOCIÉTÉ OU DE VOS PRODUITS DANS LES SACS REMIS AUX PARTICIPANTS _____ **1 500 € HT**

Le document ne doit pas excéder 12 pages au format 21 x 29.7 cm.



PUBLICITÉ DANS LE PROGRAMME FINAL (EXCLUSIF) _____ **5 000 € HT**

Insertion d'une publicité en 4ème de couverture du programme final des Journées (format 21 x 21 cm).



PUBLICITÉ SUR LE PLAN DE L'EXPOSITION (EXCLUSIF) _____ **3 000 € HT**

Visuel de votre choix imprimé sur le plan de l'exposition remis aux participants à l'accueil. Mention de votre partenariat sur le plan imprimé dans le programme.



PUBLICITÉ DANS LE CATALOGUE PARTENAIRES
Insertion d'une page de publicité dans le catalogue des partenaires des

Journées (format A5)

2ÈME DE COUVERTURE _____ **1 800 € HT**

3ÈME DE COUVERTURE _____ **1 700 € HT**

PAGE INTÉRIEURE _____ **900 € HT**



INSERTION D'UN ESPACE PUBLICITAIRE DANS LA LETTRE DU TRÉSORIER

Insertion d'espaces publicitaires dans la Lettre du trésorier de novembre 2019 qui sera distribuée à tous les participants et dans le numéro de décembre 2019 qui reprendra les thèmes des 2 jours.

NOUS VOUS INVITONS À PRENDRE CONTACT DIRECTEMENT AUPRÈS DE NOTRE RÉGIE PUBLICITAIRE :

FFE - Isabelle de la Redonda
Tél : 01 53 36 20 42
email : i.redonda@ffe.fr

L'OFFRE "PACKAGE" DES JOURNÉES DE L'AFTE 2019

» VOUS SOUHAITEZ OFFRIR À VOTRE SOCIÉTÉ UNE PLUS GRANDE VISIBILITÉ SUR LES JOURNÉES DE L'AFTE ?

Les packages vous offrent une plus grande visibilité auprès des participants et la priorité dans le choix de l'emplacement.

PLATINIUM PACKAGE (Carré Partenaire Privilège - Sponsoring exclusif)

33 000 € HT

LE PACKAGE PLATINIUM INCLUT :

- Un stand nu ou clés en main d'une surface de 12 m² dans le «Carré Partenaire Privilège»*
- 4^{ème} de couverture du catalogue des exposants
- Une salle de réunion équipée pour 35 personnes pendant 2 jours au Palais Brongniart
- L'insertion de votre plaquette publicitaire dans les sacs des participants
- Mention du partenariat "Platinum" sur l'ensemble des supports de communication, site internet, documents remis lors des Journées et sur les réseaux Twitter et LinkedIn de l'AFTE
- 15 badges nominatifs 2 jours ou 30 badges nominatifs 1 jour**

GOLD PACKAGE (Carré Partenaire Privilège)

24 700 € HT

LE PACKAGE GOLD INCLUT :

- Un stand nu ou clés en main d'une surface de 12 m² dans le «Carré Partenaire Privilège»*
- L'insertion de votre plaquette publicitaire dans les sacs des participants
- La mention du partenariat "Gold" sur l'ensemble des supports de communication, site internet, documents remis lors des Journées et sur les réseaux Twitter et LinkedIn de l'AFTE
- 10 badges nominatifs 2 jours ou 20 badges nominatifs 1 jour**



* Dans la mesure des emplacements disponibles

** Possibilité de commander 4 badges supplémentaires nominatifs par stand à 600 € HT l'unité pour 2 jours ou 8 badges supplémentaires nominatifs par stand à 300 € HT l'unité pour 1 jour, puis au-delà, le tarif congressiste sera appliqué.

BON DE RESERVATION JOURNÉES DE L'AFTE 2019

A retourner dûment rempli à : *Live! by GL Events*

Amaury CHOUZENOUX - 59 quai Rambaud, CS 80059 - 69285 Lyon cedex 02 - Tél : 04 78 17 61 93 - E-mail : amaury.chouzenoux@gl-events.com

Tous les champs sont obligatoires

Je soussigné(e) : Mme Mlle M.

Société : _____ Fonction : _____

Adresse Postale : _____

ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE : Tous les champs sont obligatoires

Téléphone : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Dénomination officielle de votre société dans le programme et la liste des exposants : _____

Votre numéro de commande obligatoire (si nécessaire à votre traitement de notre facture) :

Contact et coordonnées comptables : _____

» EXPOSITION

STAND CONTACT DESK FINTECH

3 m² : 4 000 € HT

FORMULE "STAND CLÉS EN MAIN" :

ZONE 1 6 m² : 11 300 € HT 9 m² : 16 700 € HT 12 m² : 20 900 € HT

ZONE 2 6 m² : 10 200 € HT 9 m² : 15 000 € HT

FORMULE "STAND NU" :

ZONE 1 9 m² : 16 400 € HT 12 m² : 19 900 € HT

ZONE 2 9 m² : 14 900 € HT 12 m² : 18 000 € HT

CHOIX DU STAND* : _____ 1er choix : N° _____ 2nd choix : N° _____

*Sous réserve de disponibilité des stands à la date de réception du présent bon de commande, les demandes seront satisfaites selon le principe "premier arrivé, premier servi"

» PACKAGE

OPTION "PLATINIUM" 33 000 € HT

OPTION "GOLD" 24 700 € HT

A retourner dûment rempli à : Live! by GL Events

Amaury CHOUZENOUX - 59 quai Rambaud, CS 80059 - 69285 Lyon cedex 02 - Tél : 04 78 17 61 93 - E-mail : amaury.chouzenoux@gl-events.com

» PARTENARIATS EXCLUSIFS

- | | |
|---|-------------------------------------|
| • Sacoches remis aux participants | <input type="checkbox"/> 5 000 € HT |
| • Bloc-notes | <input type="checkbox"/> 2 700 € HT |
| • Stylos | <input type="checkbox"/> 2 700 € HT |
| • Pack Bloc-notes/stylos | <input type="checkbox"/> 4 500 € HT |
| • Tours de cou | <input type="checkbox"/> 5 000 € HT |
| • Signalétique au sol | <input type="checkbox"/> 5 000 € HT |
| • Agora | <input type="checkbox"/> 7 500 € HT |
| • Sponsoring du cocktail du 19 novembre | <input type="checkbox"/> 7 500 € HT |

» PUBLICITÉ

- | | |
|---|-------------------------------------|
| • Insertion d'une plaquette publicitaire de votre société ou de vos produits dans les sacs remis aux participants | <input type="checkbox"/> 1 500 € HT |
| • Publicité dans le programme final | <input type="checkbox"/> 5 000 € HT |
| • Publicité sur le plan de l'exposition | <input type="checkbox"/> 3 000 € HT |
| • Publicité dans le catalogue partenaires | |
| 2 ^{ème} de couverture | <input type="checkbox"/> 1 800 € HT |
| 3 ^{ème} de couverture | <input type="checkbox"/> 1 700 € HT |
| Page intérieure | <input type="checkbox"/> 900 € HT |

» BADGES SUPPLÉMENTAIRES

- | | | | |
|---------------------------|--------------------------------|------------|------|
| Badge 1 jour (8 maximum) | <input type="checkbox"/> Qté : | x300€ HT = | € HT |
| Badge 2 jours (4 maximum) | <input type="checkbox"/> Qté : | x600€ HT = | € HT |

Montant

Montant total € HT : _____ €

TVA 20% : _____ €

Montant total € : _____ TTC €

Nos conditions de règlement

Je verse un acompte A RECEPTION DE FACTURE de : _____ €, représentant 50% du montant total TTC de la commande, pour confirmer ma réservation. Sans acompte, la réservation ne pourra être prise en compte. Après le 14 septembre 2019, 100% du montant total est dû à la réservation.

Par virement bancaire :
 SG PARIS AGENCE CENTRALE,
 Compte n°00037296601 - Clé : 86
 IBAN : FR76 3000 3030 1000 0372 9660 186 SOGEFRPP
 Merci de préciser le nom de l'événement ainsi que notre n° de facture en entier.

Par chèque :
 à l'ordre de l'AFTE c/o Live! by GL Events
 ADRESSE D'ENVOI
 Live! by GL events
 Service Exposants
 CS 80059, 69385 Lyon Cedex 02.

Nom et fonction du signataire : _____

Date : _____ 2019

Signature et cachet de l'entreprise,
 "règlement lu et approuvé"

RÈGLEMENT

Plan et emplacement des stands

L'attribution des emplacements est faite par Live! by GL Events en collaboration avec l'AFTE, en tenant compte de l'ordre d'arrivée des réservations. Après attribution, aucune modification d'emplacement ne pourra être faite sans l'accord écrit de Live! by GL Events. Live! by GL Events se réserve le droit de modifier toutes les fois qu'il le jugera utile, l'emplacement, l'importance et la disposition des surfaces demandées par l'exposant. Le plan présenté dans ce dossier est un plan non contractuel. Il est soumis à acceptation de la Préfecture. Pour tout litige, seul le tribunal de commerce de Paris est compétent.

Règlement général sur l'occupation des stands

Les exposants ne sont pas autorisés à sous-louer, partager ou transférer leur stand. Les exposants ayant réservé un stand "nu" devront envoyer le plan et le visuel de leur stand à l'installateur général au plus tard le 27 septembre 2019. Les exposants ayant réservé un stand modulaire auront accès à l'emplacement de leur stand lorsque l'installation de l'ensemble de l'exposition sera terminée : le lundi 19 novembre 2019 à partir de 17h00. L'ensemble des conditions techniques et de sécurité du site sera transmis ultérieurement dans le guide "exposants".

Force majeure

En cas de force majeure, les dates des Journées de l'AFTE et de l'exposition pourront être modifiées ou purement et simplement annulées. Dans cette dernière hypothèse, les sommes disponibles après paiement des dépenses engagées seront réparties entre les exposants au prorata de leurs versements sans que des recours soient possibles à l'encontre de l'organisateur.

Exclusivité

La réservation, puis la location d'un stand ou d'un espace publicitaire, imposent à l'exposant de ne pas organiser, ni favoriser, pendant sa durée, de réunions ou rassemblements sur les thèmes des Journées de l'AFTE, qui n'auraient pas été déclarés et autorisés par l'AFTE.

Dossier technique

Un dossier technique de l'exposant sera envoyé ultérieurement à chaque société ayant réservé un stand. Ce dossier comprendra toutes les modalités d'aménagement du stand et de location de mobilier, ainsi que les informations sur les différents services qui seraient nécessaires (téléphone, manutention, stockage, dédouanement...).

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE LOCATION DES ESPACES (LES « CONDITIONS »)

Art. 1 - Conditions générales : Chacun des organismes désireux d'exposer accepte sans réserve, dès lors qu'il se verra notifier l'accord de l'AFTE des présentes Conditions :

- les stipulations des présentes Conditions,

- la réglementation du lieu du congrès, ainsi que toutes les règles de sécurité, d'hygiène et d'accès au (et de circulation sur le) site du congrès, et l'ensemble des prescriptions ou règles d'ordre public applicables aux manifestations organisées en France. Il accepte toutes dispositions ou règles nouvelles imposées par les circonstances ou dans l'intérêt de la manifestation que l'organisateur se réserverait le droit de signifier à un exposant, même verbalement et sans aucun préavis ou avertissement préalable.

Afin d'éviter toute ambiguïté, chacun des exposants reconnaît que toute référence à ou usage des termes « AFTE » au sein des présentes Conditions désigne les membres directs ou indirects dudit Comité, ses participants personnes physiques ou morales ainsi que ses soutiens officiels (i.e. les « sponsors ») apparaissant en page de couverture de l'événement.

Art. 2 - Admissions : Les demandes de réservation adressées par chaque exposant, et devant être signées par l'exposant, ne seront valables que si elles sont formulées sur les bons de réservation officiels fournis par « Live! by GL Events » et dûment réceptionnées. Les bons de réservation sont à adresser à : Live! by GL Events.

Les candidatures ainsi reçues seront soumises à l'AFTE qui, après examen des dossiers, statuera sur la recevabilité des admissions. En cas de refus d'une admission, l'AFTE n'aura aucune obligation de motiver la décision de refus, qui sera notifiée au candidat. En aucun cas le postulant refusé ne pourra prétendre à une compensation, dédommagement, indemnité et/ou paiement d'une somme quelconque en se prévalant de ce refus d'une admission, d'une action ou d'une omission de l'AFTE ou encore du fait que son adhésion aurait pu être sollicitée ou initiée par l'AFTE (ou en relation avec l'un et/ou l'autre de ces éléments).

Art. 3 - Paiement : Toute réservation reçue avant le 11 septembre 2019 doit être accompagnée du versement d'un acompte représentant 50% du coût total T.T.C. de la réservation (le « Prix »). Le solde du Prix sera à verser au plus tard le 29 septembre 2019. Pour toute réservation reçue à compter du 11 septembre 2019, l'intégralité du Prix est exigible et payable à la date de la réservation.

Conformément aux échéances de règlement du Prix décrites ci-dessus et conformément à la législation française relative aux délais de paiement, tout retard de paiement entraîne l'application automatique de pénalités de retard dont le taux est égal à 1,5 fois le taux d'intérêts légal.

Si l'intégralité du Prix de la réservation n'a pas été réglée au minimum 30 jours avant la date de la manifestation, l'exposant perd automatiquement la possibilité de choisir l'emplacement de son stand et sans qu'aucune notification, préavis ou avertissement soit nécessaire. De même, si l'intégralité du Prix de la réservation n'a pas été réglée au plus tard 15 jours avant la date de début de la manifestation, l'AFTE (ainsi que « Live! by GL Events ») se réserve(nt) le droit de refuser à l'exposant l'accès à la manifestation ainsi que le bénéfice de tout droit ou prérogative attaché(e) à cette manifestation.

Art. 4 - Annulation : Au cas où le Prix n'aurait pas été entièrement réglé à la date d'ouverture de la manifestation, l'AFTE, qui se réserve le droit de disposer de l'emplacement, ne sera pas dans l'obligation de rembourser les sommes déjà versées par (ou pour le compte de) l'exposant. En cas d'annulation ou de désistement par un exposant avant le 31 Août 2019, l'organisateur conservera à titre d'indemnité 60% du montant de la facture globale. Pour toute demande d'annulation reçue à partir du 31 Août 2019, la totalité des sommes dues reste exigible et payable par l'exposant et sera conservée par l'AFTE à titre d'indemnité de rupture.

Art. 5 - Sous-location : Le certificat d'admission est strictement nominatif, incessible et inaliénable. Il est formellement interdit aux exposants, sauf accord écrit en sens contraire, de céder, louer, sous-louer et/ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leur emplacement ainsi que d'en retirer un quelconque bénéfice en l'affectant auprès d'un tiers.

Art. 6 - Occupation des surfaces d'exposition : Le plan de l'exposition est établi par l'AFTE.

L'attribution des emplacements est effectuée par « Live! by GL Events » en collaboration avec l'AFTE, en tenant compte de l'ordre d'arrivée des réservations. Après attribution, aucune modification d'emplacement ne pourra être effectuée sans l'accord écrit préalable de « Live! by GL Events ». A cet égard, « Live! by GL Events » se réserve expressément le droit de modifier - toutes les fois qu'elle le jugera utile - l'emplacement, l'importance, la configuration et/ou la disposition des surfaces ou installations d'un ou plusieurs exposants (ou de l'exposition). Si l'AFTE se trouve dans l'obligation de modifier partiellement ou totalement l'emplacement, l'importance, la configuration et/ou la disposition des surfaces ou installations d'un ou plusieurs exposants (ou de l'exposition), aucune réclamation, plainte, action en responsabilité ni aucun recours ni indemnisation ne sera recevable à l'égard de l'AFTE (en ce ses membres ou participants inclus) et les exposants s'engagent à se conformer à chacune de ses décisions et/ou modalités d'organisation relatives à l'exposition. Le ou les emplacement(s) attribué(s) devra(ont) être occupé(s) par l'exposant à la date du 19 novembre 2019, sinon, ils seront considérés comme libérés et disponibles sans aucune forme de notification ou d'avertissement et pourront recevoir une nouvelle affectation sans que l'exposant défailant puisse prétendre à une indemnité, à un remboursement ou au paiement d'une somme quelconque.

Art. 7 - Règlements et consignes de sécurité : Un dossier technique de l'exposant sera envoyé ultérieurement à chaque société ayant réservé un stand. Ce dossier comprendra toutes les modalités d'aménagement de stand et de location de mobilier, ainsi que les règles de sécurité et les informations sur les différents services qui seraient nécessaires à l'exposant (téléphone, manutention, stockage, dédouanement...). Chacun des exposants s'engage à respecter, et à faire respecter par leurs salariés, représentants, agents et sous-traitants, la réglementation du lieu du congrès, ainsi que toutes les règles de sécurité, d'hygiène et d'accès au (et de circulation sur le) site du congrès, et les consignes précisées dans le dossier technique. D'une façon plus générale, les exposants ainsi que leurs salariés, représentants, agents et sous-traitants sont tenus de respecter les lois et les règlements s'appliquant aux salons ainsi que toutes les mesures ou consignes de sécurité édictées par la Préfecture ou par toute autorité légalement ou réglementairement compétente. A titre particulier, ils doivent se conformer aux règles et consignes de sécurité du lieu du congrès. Les exposants sont responsables tant du matériel qu'ils exposent que de celui qu'ils ont loué ou installé sur leur stand.

Art. 8 - Exclusivité : La réservation, puis la location d'un stand ou d'un espace publicitaire, imposent à l'exposant de ne pas organiser, ni favoriser, pendant sa durée, de réunions ou rassemblements sur les thèmes du congrès, qui n'auraient pas été déclarés et autorisés par l'AFTE.

Art. 9 - Distribution de documents : Toute distribution de publicité et tracts de l'exposant ne pourra être effectuée que sur le stand précis attribué à l'exposant et dans le respect des autres exposants.

Art. 10 - Droit et responsabilité des organisateurs : L'AFTE aura le droit de statuer sur tous les cas ou hypothèses en relation avec la manifestation non prévus explicitement au sein des présentes Conditions. Toutes ses décisions seront prises sans recours ni contestation possible et sont immédiatement exécutoires.

Toute violation (même partielle ou temporaire) de l'une quelconque des stipulations des présentes conditions pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive du contrevenant sans que ce dernier puisse prétendre à un quelconque droit au remboursement, à une compensation, à une indemnisation ou au paiement d'une somme quelconque ou encore à tout recours ou action à l'encontre de l'AFTE, ainsi qu'à l'encontre de ses membres ou participants. L'AFTE pourra disposer librement des réservations ainsi laissées libres. Il en est ainsi en cas de non-respect de l'une ou plusieurs des conditions ou modalités de règlement prévues par l'article 3 des présentes conditions : l'AFTE adressera au débiteur une mise en demeure de régler par lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut de règlement dans les 15 jours par le débiteur, le contrat sera résolu de plein droit sans qu'aucun acte ou démarche supplémentaire ne soit nécessaire. L'AFTE ni aucun de ses membres ou participants ne pourra être tenu responsable d'un trop faible nombre de congressistes inscrits ou d'un quelconque manque d'intérêt pour l'ensemble de la manifestation.

Aucune indemnisation, ni aucune somme d'argent quelconque ne pourra être réclamée par un exposant (potentiel ou avéré) ou par un tiers, ni aucune action en responsabilité ni aucune autre action (quel qu'en soit la forme, la nature, la voie ou encore l'objet) intentée par un exposant (potentiel ou avéré) ou par un tiers, à l'égard de l'AFTE ou à l'égard d'un ou plusieurs de ses membres, participants ou sponsors, sauf cas de fraude ou de faute lourde. Dans un tel cas avéré de fraude ou de faute lourde :

- seule la responsabilité du sponsor concerné pourra être recherchée, et aucun membre ou participant personne physique (et notamment aucun membre personne physique de l'AFTE) ne pourra se voir reprocher une quelconque action ou omission (ou encore toute faute ou négligence), et ce quel qu'en soit la nature, la source, la cause ou l'objet.

- la responsabilité de chacun des sponsors de la manifestation ne sera que conjointe et non solidaire, et aucune indemnisation ne pourra être recherchée auprès d'un sponsor pour une fraude ou faute lourde commise par un autre sponsor.

Art. 11 - Annulation de la manifestation : En cas de force majeure, les dates du congrès et de l'exposition pourront être modifiées ou purement et simplement annulées. Dans cette dernière hypothèse, les sommes disponibles après paiement des dépenses engagées seront réparties entre les exposants au prorata de leurs versements, sans que des recours ou demandes d'indemnisation ne soient possibles à l'encontre de l'AFTE ou à l'encontre d'un de ses membres, participants ou sponsors.

Art. 12 - Droit applicable : les présentes Conditions - ainsi que toutes les opérations et activités qui lui sont liées - sont régies par le droit français.

Art.13 - Litiges : En cas de litige(s), seuls les tribunaux de Paris sont compétents et aucune action ni demande ne pourra être portée devant une autre juridiction.

Les Journées de l'aFTE

**L'événement
incontournable des trésoriers
et financiers d'entreprise**

Palais Brongniart
Paris
Novembre



**+ de 1300
PROFESSIONNELS
DE LA FINANCE**



**82
PARTENAIRES**



**95
INTERVENANTS
& EXPERTS**



**36
JOURNALISTES**



**13
ATELIERS**

Le profil des participants

Trésorier | Trésorier groupe | Responsable back office et cash management
Directeur financier | Directeur salle de marché et trésorerie
Directeur administratif et financier | Banquier | Consultant
Avocat | Fiscaliste | Juriste | Etudiant